

**ADMINISTRATION**

GRAND-RUE 65  
CH-1296 COPPET  
TÉL 022 960 87 00  
FAX 022 960 87 09

Coppet, le 4 février 2011 (10.03/bb)

*Au Conseil communal de Coppet*

**Préavis municipal n° 16/2010-2011****Demande de crédit de CHF 62'000.00 pour la réfection de la partie publique du chemin des Pessules**

Municipal responsable : M. Jean-Claude Trotti

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

**Préambule**

Compte tenu des importants travaux de construction alors prévus à l'extrémité du chemin des Pessules, il avait été décidé, à l'issue des travaux de mise en séparatif effectués il y a quelques années dans ce chemin, de laisser en attente la pose de la couche finale du revêtement bitumineux.

Cette dernière doit maintenant être effectuée afin de terminer la réfection de ce chemin et de garantir la qualité de son revêtement dans la durée.

**Description des travaux prévus****Pose de la couche de roulement (tapis de finition)**

- Mise à niveau des grilles de route afin d'assurer une bonne évacuation des eaux pluviales.
- Réparation et/ou changement des regards en fonte existants.
- Reprise des zones abîmées, nettoyage de la surface et pose d'un tapis de finition de 3,5 cm.

## Marquage

Il est également prévu de remettre à neuf les marquages routiers existants suivants :

- cheminement piéton du côté « Nyon » du chemin ;
- marquage « STOP » au carrefour du chemin et de la bande cyclable le long de la route Suisse ;
- marquage de la bande cyclable sur quelques mètres de part et d'autre du carrefour précité.

Les travaux décrits ci-dessus sont reportés sur le plan de situation en annexe

## **Coût estimatif des travaux**

L'estimation suivante est calculée sur la base des soumissions rentrées.

Travaux de génie civil	41'500.00
Marquage et signalisation (rétablissement)	4'000.00
Divers et imprévus	5'000.00
Honoraires (étude, plans d'exécution et direction des travaux)	<u>6'500.00</u>
Total HT	57'000.00
TVA 8 %	<u>4'560.00</u>
Total TTC	61'560.00
Arrondi à	<u>62'000.00</u>

## **Financement**

Cet investissement sera financé par la trésorerie courante.

## **Amortissement**

L'amortissement se fera sur une période de 10 ans.

## **Charges d'exploitation annuelles**

Les charges d'exploitation seront identiques à celles actuelles.

## **Conclusion**

La présente demande permettra de finaliser la réfection de la partie publique du chemin des Pessules débutée il y a quelques années. A noter que le revêtement de la partie privée du chemin a été refait durant l'année 2010.

## **Décision**

En conséquence, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

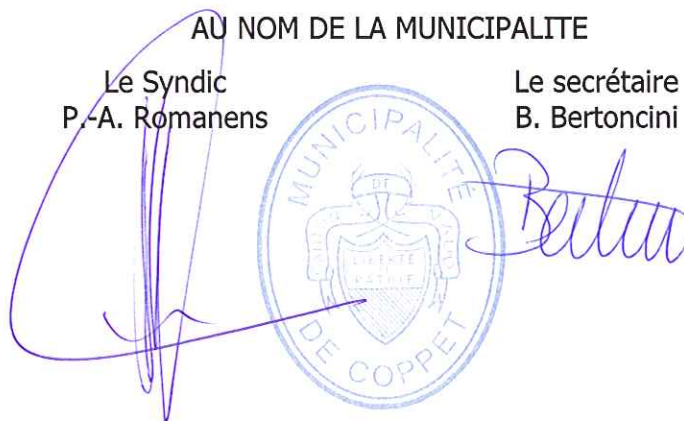
Vu le préavis municipal n° 16/2010-2011.  
Vu le rapport de la commission du Conseil communal.  
Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour.  
  
Décide d'accepter le préavis n° 16/2010-2011 relatif à une demande de crédit de CHF 62'000.00 pour la réfection de la partie publique du chemin des Pessules.

Ainsi accepté par la Municipalité  
dans sa séance du 7 février 2011

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
P.-A. Romanens

Le secrétaire  
B. Bertocini



The image shows the official seal of the Municipality of Coppet, which is circular and contains a coat of arms. The text 'MUNICIPALITE' is at the top and 'DE COPPET' is at the bottom. To the left of the seal is a large, stylized handwritten signature in blue ink, which is the signature of the Syndic, P.-A. Romanens. To the right of the seal is another handwritten signature in blue ink, which is the signature of the Secretary, B. Bertocini.

**AU CONSEIL COMMUNAL DE COPPET**  
**RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA MOBILITE**

**Préavis municipal n° 16/2010-2011 concernant une demande de crédit de CHF 62'000.-- pour la réfection de la partie publique du chemin des Pessules.**

Membres : Pierre Olsson, président  
Laurence Bory Villa, rapporteur  
Christine Bruderlein Schneider  
Eric-Pierre Wegmann

Membre excusé : Thérèse Moreillon

Coppet, le 21 février 2011

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie à l'Hôtel de Ville en date du 21 février 2011.

Elle remercie Monsieur Jean-Claude Trotti de ses explications et informations.

Le Conseil avait voté en 1996 un crédit pour la mise en séparatif de la partie publique du chemin des Pessules.

A l'époque, la Municipalité avait pris la décision de ne pas procéder tout de suite à la pose du revêtement final du chemin au motif que de nombreux travaux étaient prévus dans le quartier. Les propriétaires de la partie privée du chemin avaient fait de même.

En 2010, les divers travaux ayant enfin été achevés, les propriétaires de la partie privée ont procédé à la pose du revêtement final sur leur partie.

Il convient donc que la Commune fasse maintenant de même sur la partie publique, ce qui représente la pose du revêtement sur une surface de 625 m<sup>2</sup>.

La pose du revêtement final sera utile pour protéger le revêtement actuel qui est encore en bon état.

La Municipalité a demandé une offre à quatre entreprises et a choisi celle dont le devis était le moins cher.

**En conclusion et à l'unanimité de ses membres présents, la commission invite le Conseil Communal à approuver le préavis Municipal n°16/2010-2011 relatif à une demande de crédit de CHF 62'000.00 pour la réfection de la partie publique du chemin des Pessules.**

**Pierre Olsson, Président**

**Laurence Bory Villa, rapporteur**

**Eric-Pierre Wegmann**

**Christine Bruderlein Schneider**